

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 367

présenté par

M. Dharréville, M. Peu, M. Jumel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,
M. Chassaigne, M. Dufrègne, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 52 BIS A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les outils publics de la maîtrise de l'énergie sont suffisamment pertinents pour ne pas procéder, comme le prévoit l'article, à la distribution de dérogations « expérimentales » visant notamment à la mise en place de compteurs dits « intelligents ».